



AMBASSADE DE FRANCE AUX PAYS-BAS

**Déclaration à titre national de Laurent PIC,
Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC
à l'occasion de la 79^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC
La Haye, mardi 7 juillet 2015**

Monsieur le Président,

Je souscris à la déclaration de mon collègue Pierre-Louis Lorenz, l'ambassadeur du Luxembourg, au nom de l'Union européenne.

Je me réjouis, Cher Francesco, de votre nomination à la tête du conseil exécutif et suis convaincu que vous conduirez nos débats avec toute l'énergie que nous vous connaissons. Je souhaiterais également rendre hommage à votre action, Madame la directrice générale adjointe, et me réjouir de la perspective d'accueillir à La Haye votre successeur, Hamid Ali Rao.

Monsieur le Président,

Dans le monde troublé qui est le nôtre, l'élimination durable de la terrible menace que représentent les armes chimiques est plus que jamais essentielle. C'est tout l'intérêt de parvenir à l'universalité de la Convention. Et, c'est pourquoi la présence annoncée, cette semaine à La Haye, du ministre birman des Affaires étrangères et de l'ambassadeur du Soudan du Sud est une bonne nouvelle. Les progrès de ces deux Etats et de l'Angola vers l'adhésion méritent d'être salués et constituent, comme l'a indiqué le directeur général dans son intervention, un encouragement à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention.

Monsieur le Président,

Le secrétariat technique a lancé ces derniers mois une réflexion sur l'avenir de l'Organisation. Alors que 90 % des stocks mondiaux d'armes chimiques déclarés ont été détruits, l'évolution du rôle de l'OIAC doit être envisagée et le débat qui s'engage est donc nécessaire. Il doit être conduit de manière sereine,

inclusive et ordonnée, comme dans un esprit de confiance mutuelle. Il doit permettre à notre organisation de demeurer l'acteur incontournable qu'elle est devenue sur tout ce qui a trait à la menace des armes chimiques, en particulier par la prévention efficace de toute réémergence. Cet objectif, en pleine conformité avec l'esprit de la Convention, ne sera atteint que si l'OIAC veille à préserver son expertise technique, qui dépend de la disponibilité d'inspecteurs compétents et expérimentés, conserve un régime de vérification crédible et tire toutes les leçons de l'expérience acquise ces dernières années.

A cet égard, les activités de vérification, qui relèvent de l'Article VI, doivent conserver un rôle central. Et, une vérification efficace va de pair avec une mise en œuvre nationale par tous les Etats parties, conformément à l'Article VII de la Convention. Les activités relatives à l'assistance et la coopération, au titre des Articles X et XI, contribueront également à ce que l'organisation soit mieux à même de faire face aux évolutions du monde et de répondre aux nouvelles menaces. A cet égard, il convient de veiller à ce que les travaux du groupe de travail sur le terrorisme, dont les réflexions sont utilement alimentées par le travail du secrétariat technique sur les acteurs non-étatiques, s'articulent bien avec les efforts de mise en œuvre des articles pertinents de la Convention.

Monsieur le Président,

Les premières discussions sur le budget de l'Organisation pour 2016 s'engagent et devraient être l'occasion d'examiner des propositions relatives à une nouvelle organisation du secrétariat technique. A cet égard, ces travaux auront un impact sur l'avenir de l'Organisation et de son rôle. A nos yeux, la priorité, car il s'agit bien de définir des priorités, devra être accordée au cœur de l'activité de l'Organisation que constitue la vérification, les initiatives en matière d'éducation et de sensibilisation venant en complément. De même, la France sera attentive à toute mesure ayant un impact sur la préservation de la diversité linguistique qui, bien loin d'être un luxe, est une richesse pour notre organisation. Vous pouvez compter sur la France pour y veiller.

Par ailleurs, l'OIAC sera d'autant mieux gérée qu'elle pourra compter sur des ressources prévisibles. Notre responsabilité individuelle et collective consiste donc à assurer cette prévisibilité en payant, sans retard, nos contributions. Nous

invitons donc les Etats parties, qui ont parfois plus d'un an d'arriérés, à se mettre en conformité avec leurs obligations.

Monsieur le Président,

Nous vous faisons toute confiance pour faire aboutir nos travaux sur ces différents sujets, dans les prochains mois. Mais, malheureusement, dans l'immédiat, le dossier syrien constitue toujours, sous toutes ses facettes, le plus grand défi auquel notre organisation est confrontée.

Dans les quatre mois écoulés, les allégations d'emploi de gaz de chlore se sont multipliées, notamment dans la région d'Idlib, renforçant encore le désarroi d'une population durement éprouvée par ce conflit qui n'en finit pas. Jamais, le nombre de victimes du conflit syrien n'a été aussi élevé. Dans ces conditions, comment notre organisation dont la mission historique est de débarrasser l'humanité de la menace des armes chimiques, pourrait-elle considérer que le dossier chimique syrien est prêt à être refermé ? Comment notre Conseil, dont la décision du 4 février dernier est régulièrement bafouée, pourrait-il rester inactif ? Bien au contraire, notre responsabilité est de tout faire pour que cette situation cesse, que les décisions de notre Conseil, comme les résolutions du Conseil de Sécurité, soient respectées et mises en œuvre.

Pour cette raison, nous saluons la détermination avec laquelle le directeur général a décidé de la poursuite de la mission d'établissement des faits, dont nous attendons qu'elle fasse la lumière sur toutes ces allégations. La France soutient pleinement cette mission et rend hommage au travail et au professionnalisme des équipes du secrétariat technique, qui poursuivent leur tâche dans des conditions difficiles. Comme le prévoit notre décision de février dernier, l'utilisation de gaz de chlore en tant qu'arme ne saurait rester impunie. Et, c'est toute l'importance des discussions en cours à New York en vue de la mise en place d'un mécanisme qui permettra d'identifier les responsables, en complément du travail accompli par l'OIAC. Nous formons le vœu que ces discussions aboutissent au plus vite. C'est ce que nous devons aux victimes d'armes chimiques en Syrie.

Mais, pour mettre un terme définitif à la menace chimique sur la population syrienne, la vérification de la déclaration initiale syrienne est un impératif de

première importance. C'est la tâche qui appartient à l'équipe de vérification de la déclaration initiale, à laquelle nous renouvelons notre soutien. Et, sur ce point, la dernière réunion extraordinaire de notre Conseil a permis de constater le long chemin qui reste à parcourir pour faire en sorte de lever tous les doutes sur l'exhaustivité et la sincérité de cette déclaration et être sûr qu'il n'existe plus aucune capacité qui pourrait aboutir à la réémergence d'une menace chimique en Syrie à l'avenir. A ce stade, les questions sans réponse, les omissions, les incohérences, l'absence de preuve permettant d'attester la destruction totale de certains agents, la découverte de traces d'agents non-déclarés, le mutisme du gouvernement syrien sur des pans entiers de son programme sont autant d'éléments suscitant la plus vive préoccupation. Tant qu'un doute subsistera, l'équipe de vérification devra donc poursuivre son travail. Il est temps que la Syrie cesse de tergiverser, apporte sa coopération totale à ce travail fondamental, comme des réponses permettant d'attester que toute reconstitution du programme chimique syrien à l'avenir est impossible.

Au total, ce que nous attendons de la Syrie, c'est qu'elle respecte toutes les obligations découlant de son adhésion à la Convention. Il en va également de ses obligations financières qui impliquent que la Syrie paye sa contribution à l'OIAC, finance les opérations de destruction, qui sont entièrement à sa charge et se résolve à mettre à profit la disponibilité de l'Union européenne à autoriser l'utilisation des fonds gelés pour couvrir les frais de vérification et de destruction associés à l'élimination de son programme chimique. Et, le gouvernement syrien sait bien que l'Union européenne est, par ailleurs, pourvoyeuse d'une grande part de l'aide humanitaire apportée à la population soumise à sa répression. Qu'il cesse en conséquence d'utiliser des arguments fallacieux et autres prétextes pour éviter de faire face à ses obligations, toutes ses obligations, rien que ses obligations.

Monsieur le Président,

Je vous remercie et demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la 79^{ème} session du conseil exécutif et qu'elle soit diffusée sur le site internet ainsi que sur l'extranet de l'Organisation.